



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Lutte contre tabagisme

Question au Gouvernement n° 1997

Texte de la question

LUTTE CONTRE LE TABAGISME

M. le président. La parole est à M. Marc Delatte.

M. Marc Delatte. Madame la ministre des solidarités et de la santé, avec 75 000 décès par an, un décès sur huit en France, le tabagisme, qu'il soit actif ou passif, reste la première cause de mort évitable, par cancers, maladies cardio-vasculaires, insuffisance respiratoire. Il est aussi à l'origine d'un taux de morbidité élevé avec une inflation de maladies chroniques et, chez les fumeuses, d'accouchements prématurés et de nouveaux-nés hypotrophes. C'est un fléau social – avec combien de drames familiaux à la clé ! –, un fléau économique, avec un coût évalué à 120 milliards d'euros par an.

Vous en avez pris toute la mesure et, dès votre nomination, vous avez fait de la prévention votre priorité, en ciblant le tabac. Vous avez dès lors, avec détermination, pris des mesures énergiques. Aujourd'hui, cette politique volontariste porte ses fruits et vous donne raison. En deux ans, comme l'a souligné Santé publique France, le nombre de fumeurs a en effet baissé de 12 %, soit 1,6 million de fumeurs en moins.

Il faut également signaler que le tabagisme révèle de fortes inégalités sociales : sa prévalence reste élevée chez les plus défavorisés, autre inquiétude car on compte un taux de décès élevé imputable au tabagisme chez les femmes jeunes. Il faut donc accentuer la prévention pour ces publics.

Le tabagisme touche, madame la ministre, tous les pays de l'Union européenne où il reste la première cause de mort prématurée. Aussi, forte des résultats plus qu'encourageants obtenus en France, comment comptez-vous agir, face à ce fléau, avec vos homologues européens, et au sein de la Commission européenne, pour promouvoir une Europe du progrès social en matière de santé publique ? (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe LaREM.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre des solidarités et de la santé.

Mme Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé. Vous avez raison, nous sommes heureux de pouvoir annoncer une baisse du nombre de fumeurs quotidiens de 1,6 million au cours de ces deux dernières années. C'est le fruit d'une politique volontariste qui a commencé par l'instauration du paquet neutre, l'augmentation du prix du tabac, la multiplication des lieux sans tabac et le remboursement, comme n'importe quel médicament, des produits de substitution nicotiques – or, grâce à ce remboursement, la vente de ces produits a été multipliée par trois.

Il nous reste malheureusement, vous le soulignez, beaucoup à faire. L'addiction au tabac reste très fortement marquée par les inégalités sociales. Nous avons prévu, avec Gérard Darmanin, de travailler avec nos

homologues européens pour renforcer l'harmonisation de la fiscalité applicable aux produits du tabac. Ensuite, nous entendons soutenir de nouvelles règles sur les quantités de tabac pouvant être importées d'un autre État par des particuliers. Enfin, comme nous le souhaitions, l'Union européenne s'est tout récemment dotée d'un dispositif de traçabilité des produits du tabac qui va nous permettre de lutter contre la fraude, contre le commerce illicite – c'est ce que nous demandaient les buralistes et nous y avons été très sensibles. Nous continuerons en outre de définir des actions innovantes et efficaces pour lutter contre le tabagisme au niveau européen. Les ministres européens de la santé partagent en tout cas la volonté de mener ces politiques publiques.

Pour terminer, et vous le savez puisque vous l'avez voté, nous avons multiplié par cinq les crédits alloués au Fonds de lutte contre le tabac, désormais doté de 100 millions d'euros. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe LaREM.*)

Données clés

Auteur : [M. Marc Delatte](#)

Circonscription : Aisne (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1997

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 mai 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [29 mai 2019](#)